

## Le 15 septembre, et ça repart !

**Abrogation de la loi Travail, première exigence de la rentrée sociale ! Cette loi passée en force à grands coups de 49.3, a été promulguée en août par le gouvernement, qui oblitère de ce fait, le débat démocratique. Avec la loi Travail, le gouvernement organise le dumping social, dans le privé mais aussi dans le public.**

◇ **Via la contractualisation des rapports sociaux, la remise en cause des 35h et la flexibilité sont à l'œuvre.**

Avec l'inversion de la hiérarchie des normes, un accord peut primer sur une loi ! Déjà à l'AP/HP, un accord de flexibilité, remettant en cause les 35h a été conclu par la seule CFDT, représentant 17 % du personnel. La loi Travail c'est la généralisation de ce type d'accord, et cela concerne tout autant la sphère publique ! Le gouvernement organise la dérégulation des droits sociaux.

◇ **Attaques contre le statut des fonctionnaires !**

La dérégulation sociale vers un moins disant social passe bien sûr par la remise en cause des garanties statutaires.

**Cette dérégulation permet à l'employeur public de recruter sans contraintes, et donc sans règles. En ligne de mire dans la fonction publique, c'est la remise en cause du concours** (rapport l'Horty, projet de loi Egalité et Citoyenneté, apprentissage...), qui reste le seul garant d'un recrutement selon des critères objectifs et non discriminants. Or il y a déjà près de 20% de contractuels dans la fonction publique ! La contractualisation engendre la précarisation et le clientélisme (tout particulièrement dans la fonction publique territoriale, gangrenée par la libre administration, où la moitié des agents C est recrutée sans concours).

**C'est aussi une dérive vers la fonction publique d'emploi**, à l'opposée d'une fonction publique de carrière qui garantit l'indépendance et la neutralité du fonctionnaire.

**Solidaires revendique au contraire des créations d'emplois de fonctionnaires titulaires, recrutés par concours.**

**C'est encore le Compte Personnel d'Activité individualisé**, dont l'objectif est de favoriser des parcours public/privé, en passant outre les voies de recrutement par concours.

**C'est aussi la mobilité forcée**, la désorganisation des services due aux multiples réformes : réforme territoriale, groupements hospitaliers de territoire...

◇ **Politique salariale régressive**

Le point d'indice à +1,2% dans la fonction publique, c'est un geste électoraliste, après six ans de gel. Le point d'indice est passé de 4,63 € à 4,65 € au 1<sup>er</sup> juillet puis passera à 4,68€ au 1<sup>er</sup> février (au total, +5 centimes), alors que les agents publics ont perdu 18 % de pouvoir d'achat depuis 2000 !

Dans le même temps, les personnels subissent les effets néfastes des réformes Fillon et Ayrault (hausse de cotisation retraite étalée de 2010 à 2020).

**Solidaires revendique le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la réduction des écarts de rémunération (entre catégories, et entre les femmes et les hommes).**

**Pour toutes ces raisons, Solidaires fonction publique appelle tous les agents à s'inscrire dans la journée de mobilisations et de grève du 15 septembre !**



## **Communiqué des fédérations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP**

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, Solidaires et FA-FP appellent tous les personnels de la Fonction publique à participer aux actions de mobilisation (rassemblements, manifestations, grèves...) organisées lors de la journée du 15 septembre 2016 contre la loi Travail à l'initiative des organisations syndicales interprofessionnelles CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU, UNEF, FIDL, UNL.

Pendant quatre mois, les salarié-es, les agent-es, les chômeur-euses, les précaires, les jeunes et les retraité-es, se sont mobilisés pour s'opposer au projet de loi. Sans majorité, ni dans l'opinion ni à l'Assemblée nationale, le gouvernement a décidé d'utiliser le 49.3 pour imposer cette loi. Ce coup de force reste inadmissible et tourne le dos à la démocratie sociale.

Cette loi est mauvaise pour les salariés du secteur privé car elle donne de nouveaux leviers au dumping social. En effet, notamment en inversant la hiérarchie des normes qui affaiblit les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, elle accroît la concurrence entre entreprises qui vont alors s'aligner sur le « moins offrant » pour les salarié-es. Cette situation va engendrer encore plus de flexibilité et de précarité. Les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail dans un passé récent (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui toutes les conséquences néfastes.

L'Organisation Internationale du Travail constate que cette loi va à l'encontre de ses conventions 87 et 98 en matière de négociation collective et de libertés syndicales.

La Fonction publique et les services publics sont déjà mis à mal par nombre de réformes. Ils seront touchés par la logique de la loi travail si nous n'y faisons pas échec.

En effet, nombre de règles inscrites dans le statut de la Fonction publique relèvent de la transposition de dispositions du Code du travail (dialogue social, caractère national du droit s'appliquant aux cadres locaux de gestion, temps de travail, mobilité, flexibilité, etc).

Les discours marquant l'entrée en campagne pour les élections présidentielles d'un certain nombre de candidats révèlent leur volonté d'en découdre avec la fonction publique. La loi Travail leur en ouvre la porte : remise en cause du dialogue social et du statut notamment en ce qui concerne la garantie de l'emploi, la définition du temps de travail et des conditions de travail. S'agissant du statut, le maintien et le développement des garanties sont la condition de la pérennité des missions et de l'égalité entre agents.

Pour nos organisations, il est indispensable et urgent de permettre à chacun-une, dans le public comme dans le privé, de pouvoir bénéficier d'un emploi stable, de qualité et aussi d'une formation professionnelle à la hauteur des métiers, des missions exercées et des choix professionnels des salarié-es et des agent-es.

C'est pourquoi nos organisations appellent les agent-es de la Fonction publique à se mobiliser pour l'abrogation de cette loi et la définition de nouveaux droits pour toutes et tous.

Paris le 6 septembre 2016